

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'HABITAT
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING
AND URBAN DEVELOPMENT

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N ° ..00.02.6.../ASMI / MINHDU / 2022 DU 16 MAI 2022
**POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DE LA
CAMPAGNE NATIONALE D'HYGIENE ET DE SALUBRITÉ : CONCOURS « VILLES
PROPRÉS », EDITION 2022 « EN PROCEDURE D'URGENCE ».**

Dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat (JMH) le 03 octobre 2022, Madame le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain a procédé au lancement le 11 avril 2022 à Bertoua, de la campagne national d'hygiène et de salubrité dénommé concours « **Villes Propres** ». Ledit concours qui met en compétition toutes les communes sur l'ensemble du territoire national permet de sélectionner et récompenser les Communes les plus propres des dix (10) régions, afin de renforcer l'implication de toutes les parties prenantes dans l'assainissement du milieu urbain.

Au regard du caractère multidimensionnel des activités à mener, il a été jugé nécessaire de procéder au recrutement d'un prestataire chargé d'accompagner le Comité National d'Organisation, ainsi que les Comités Régionaux et Départementaux dans l'organisation de l'édition 2022 du Concours « **Villes Propres** ».

C'est fort de cela que le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI), à l'intention des cabinets et bureaux d'études techniques qui désirent participer à la pré-qualification, afin de constituer une liste restreinte de cabinets agréés devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint y afférent pour les opérations sus-indiquées et dans les conditions ci-après.

1) Objet de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt et consistance des prestataires.

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des cabinets ou des bureaux d'Etudes Techniques devant participer à l'appel d'offre restreint portant sur l'appui à l'organisation de la campagne nationale d'hygiène et de salubrité dénommé Concours « **Villes propres** », lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain au titre de l'exercice 2022.

Cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) comprend un (01) lot unique.

NB : Le délai prévu pour l'exécution desdites prestations est de cinq (05) mois (de Juin à fin octobre 2022).

2) Consistance des prestations

Les prestations objets du présent ASMI sont contenues dans un (01) lot unique comme mentionné ci-dessus et seront confiées à un seul (01) prestataire privé qualifié pour de tels évènements. Ce dernier élaborera son chronogramme d'activités ainsi qu'un plan de mise en œuvre qu'il soumettra à la validation du Comité National d'Organisation.

Dans le cadre du présent ASMI, le Prestataire devra :

- Organiser les réunions (en présentiel et/ou visioconférence) de lancement et de clôtures des différentes étapes du concours et apporter la logistique nécessaire (Gel hydro-alcoolique, masques et gants de protection, tests de température, badges des membres du Comité d'organisation du Concours et des participants, kits des participants) ;
- Assurer le suivi-évaluation du déroulement du concours (missions d'explication de la démarche et d'évaluation dans les villes, organisation des réunions du Secrétariat Technique) ;
- Apporter l'appui aux Communes pour la réalisation des activités d'hygiène et de salubrité (fourniture du matériel de nettoyage, indemnités, etc.) ;
- Assurer l'appui au fonctionnement du secrétariat technique, des comités régionaux et départementaux d'organisation ;
- Assurer l'appui logistique pour les différentes phases d'évaluation du Concours « Villes Propres » ;
- Communiquer autour de la Campagne Nationale d'Hygiène et de Salubrité (production des spots, achat d'espaces publicitaires, achat des plages d'antennes pour émissions radio et télévisées, fourniture et l'installation des banderoles, Roll up et affiches, etc...) ;
- Élaborer le rapport de la campagne et le guide de capitalisation et de pérennisation des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de salubrité à l'usage des Communes.

3) Financement :

Les prestations objets du présent ASMI seront financées par le Budget de fonctionnement MINHDU- EXERCICE 2022.

4) Critères de sélection :

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Être un Cabinet/Bureau d'Etudes installé au Cameroun et exerçant dans le domaine du suivi-évaluation des projets ;
- Justifier des capacités techniques et financières nécessaires pour les prestations à exécuter ;
- Fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour effectuer lesdites prestations (brochures, références concernant les prestations analogues, expériences

- dans les conditions similaires) ;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter ;
- N'avoir pas abandonné de Marchés au cours des trois (03) dernières années ;
- Présenter un dossier (administratif et technique) conforme aux prescriptions du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

5) Dossier de candidature

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

5.1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le «Volume 1» comprendra les documents administratifs suivants, en originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- une copie certifiée conforme de la carte de contribuable, délivrée par les services des impôts ;
- une attestation de Non Redevance délivrée par les services de la Direction Générale des impôts ;
- une attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation CNPS.

Il est précisé que la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

5.2. Volume 2 (Dossier Technique)

5.2.1 La liste des experts clés de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

- un Chef de mission

- Formation en suivi évaluation des projets (Bac + 3) ;
- Avoir une expertise avérée et des références pertinentes dans le suivi évaluation des projets d'assainissement ;
- Avoir au moins trois (03) années d'expérience dans les prestations similaires.

- **un Ingénieur de Suivi :**

- Formation en Génie Rural ou en Génie de l'Eau et Environnement (Bac +3) ;
- Avoir au moins deux (02) années d'expérience dans les prestations similaires.

- **un Expert en communication :**

- Formation en Sciences de la Communication (Bac +3) ;
- Avoir au moins trois (03) années d'expérience générale dans la promotion des évènements similaires.

Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- Copie du diplôme de chaque personnel ;
- Une attestation de disponibilité.

NB : La non production de l'une de ces pièces entraînera l'élimination du candidat. Il est rappelé aux soumissionnaires que les fonctionnaires en service et non mis à disponibilité ne sont pas éligibles. Toute offre comportant un dossier de fonctionnaire sera rejetée.

5.2.2 Les références du Cabinet

Le consultant/BET produira la liste de ses références réalisées uniquement dans le domaine de la prestation similaire pendant les cinq (05) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- Copie de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
- Nom du Maître d'Ouvrage ;
- Lieu d'exécution du projet.

5.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Les soumissionnaires devront justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la présente prestation, notamment :

a) moyens logistiques : véhicules, moyens de communication, etc.

b) moyens techniques et matériels : matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, etc.)

Les éléments de justification de la propriété seront constitués de photocopies certifiées de cartes grises (pour les véhicules) ou des factures (pour les autres matériels).

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

5.2.4 Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et précisant que le soumissionnaire peut préfinancer les prestations à hauteur de **60 millions de F CFA**.

6) Critères d'évaluation du Dossier Technique

➤ Critères éliminatoires :

- Dossier technique non conformes aux prescriptions du présent Avis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Avoir plus de deux (02) Marchés en cours avec le MINHDU ;
- Note technique inférieure à 70%.

➤ Critères essentiels d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

| | |
|--|------------------|
| A. Références | 35 points |
| B. Personnel clé..... | 40 points |
| C. Moyens techniques et matériels | 10 points |
| D. Capacité financière..... | 15 points |

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix pour cent (**70 %**), seront retenus.

7) Dépôt des Dossiers

Les Dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, service des Marchés sise au 9^{ème} étage-Porte 02 de l'Immeuble n°1 (face Poste Centrale) abritant les services centraux du MINHDU, Tél : (237) 222 21 99 14, au plus tard le 01 JUIN 2022 à **12 heures, heure locale**, avec la mention :

**AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N ° 00026 / ASMI / MINHDU / 2022 DU ...1.6.MAI.2022..**
**POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DE LA
CAMPAGNE NATIONALE D'HYGIENE ET DE SALUBRITÉ : CONCOURS « VILLES
PROPRES » EDITION 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE).
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

8) Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Opérations Urbaines (Sous-Direction de l'Assainissement et du Drainage) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 3ème étage, bâtiment B de l'Immeuble Ministériel N°1, porte 03B02.

9) Publication des résultats

Un communiqué signé du Maître d'Ouvrage tiendra lieu de publication du résultat de la préqualification.

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint conformément à l'article 76 (8) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

